



ÉCOLE LUDGER-DUVERNAY

Procès-verbal d'une rencontre du conseil d'établissement de l'école LUDGER-DUVERNAY tenue le lundi 9 décembre 2024, à 18 h 45, au 36, rue Dalpé à Verchères.

SONT PRÉSENTS :

Madame Cynthia Larose	Membre parent
Madame Véronique Beaudry	Membre parent
Madame Ariane Paquet	Membre parent
Monsieur Charles Trottier	Membre parent substitut
Monsieur Loïc Guillemot	Membre parent

Madame Virginie Roy	Enseignante
Madame Nadia Trudeau	Enseignante
Madame Nathalie Raymond	Enseignante
Madame Mélanie Fontaine	Enseignante
Madame Myriam Giard	Employée de soutien

SONT ABSENTS :

Madame Vanessa Bouvrette	Membre parent
Madame Mélissa St-Onge	Employée de soutien, SDG
Madame Caroline Laberge	Membre parent
Madame Annie Dubeau	Représentante de la communauté

PARTICIPE ÉGALEMENT À CETTE SÉANCE :

Madame Maryse Noël, Directrice

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET DES PRÉSENCES

Mme Noël prend les présences des membres et constate le quorum.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CÉ290-24-25-15 Il est proposé par Mélanie Fontaine d'adopter l'ordre du jour suivant :



1. Vérification du quorum et des présences
2. Revue et adoption de l'ordre du jour
3. Revue et adoption du procès-verbal du 9 octobre 2024
4. Parole au public
5. Suivis du procès-verbal du 9 octobre 2024
6. Travaux du conseil
 - 6,1 Campagne de financement classe verte des élèves de 6^e année
 - 6,2 Campagne de financement-école pour 2024-2025
 - 6,3 Fonds à destination spéciale, intérêts sur les sommes et FDS des 6^e années
 - 6,4 Dépôt dans le fonds à destination spéciale - Reliquat de l'action collective pour les frais facturés aux parents
 - 6,5 Planification de la consultation obligatoire des élèves et consultation facultative des parents
7. Points d'informations :
 - 7,1 Aménagement de la cour d'école, réponse du ministère
 - 7,2 Budget fin 2023-2024
 - 7,3 Révision budgétaire 2024-2025
 - 7,4 Programme CCQ
 - 7,5 Planification des COSP au 3^e cycle
 - 7,6 Activités de fin d'année
8. Parole :
 - 9,1 Parole au représentant du comité de parents ;
 - 9,2 Parole aux enseignantes ;
 - 9,3 Parole à la représentante du service de garde ;
 - 9,4 Parole à la représentante du personnel de soutien ;
 - 9,5 Parole à la représentante de l'OPP.
9. Levée de l'assemblée

3. REVUE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 OCTOBRE 2024

CÉ290-24-25-16 Il est proposé par **Nathalie Raymond** d'approuver le procès-verbal de la rencontre du 9 octobre 2024.

4. PAROLE AU PUBLIC

Il n'y a pas de public.

5. SUIVIS DU PROCÈS-VERBAL DU 9 OCTOBRE 2024



6. TRAVAUX DU CONSEIL

CÉ290-24-25-17 6,1 Campagne de financement classe verte des élèves de 6^e année

L'article 94 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'établissement (ci-après le CÉ) approuve la tenue d'une campagne de financement, la nature des activités de financement qui composent cette campagne, et approuve également l'utilisation qui sera faite des sommes ainsi amassées ;

Pour prendre cette décision, le CÉ doit respecter les écrits du centre de services scolaire applicables en cette matière, notamment, *L'Encadrement relatif aux campagnes de financement dans les écoles (activités diverses incluant les dons et les commandites)* ;

L'article 94 de la LIP prévoit aussi que toutes les sommes recueillies dans le cadre d'une campagne de financement doivent être versées dans un fonds à destination spéciale ;

La directrice a présenté la campagne de financement suivante, qui a pour objectif de ramasser des fonds afin de financer en partie la classe verte des élèves de 6^e année.

Le coût total de ce projet est d'environ 10 800,00 \$ et environ 6 000 \$ devra être amassé dans le cadre de la campagne de financement, qui comprendra plusieurs activités ;

La directrice a présenté les différentes activités de financement proposées et les membres ont échangé à ce sujet.

L'objectif est d'avoir accumulé toutes les sommes nécessaires d'ici le 15 avril ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Myriam Giard il est résolu à l'unanimité des voix exprimées :

D'APPROUVER la tenue d'une campagne de financement visant à solliciter et recevoir des dons afin de financer ce projet ;

D'APPROUVER que cette campagne soit composée des activités de financement suivantes :

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	NATURE	DATES
Vente de collations	Collective	3 ou 4 moments d'ici la mi-avril 2025
Marché de Noël	Collective	11 décembre



Que toutes les sommes recueillies dans le cadre de toutes ces activités soient versées au fonds à destination spéciale, afin de permettre de financer ce projet ;

D'APPROUVER que les sommes recueillies soient ensuite retirées du fonds à destination spéciale, par la direction, afin de financer le coût du projet ;

Que les sommes recueillies dans le cadre d'activités de financement de nature collective servent à financer le coût global du projet, au bénéfice égal de tous les participants ;

CÉ290-24-25-18 6,2 Campagne de financement-école pour 2024-2025

Mme Noël demande aux membres du CÉ s'ils souhaitent vivre une campagne de financement pour l'année 2024-2025 puisqu'elle a reçu une offre intéressante et différente de vente de végétaux en partenariat avec une pépinière de la Montérégie. Les membres sont d'accord avec cette campagne de financement puisque la plupart des familles achètent de toute façon des végétaux. Ils souhaitent que la vente ait lieu en mars avec une livraison plus tard au printemps de façon à ce que nous puissions vivre la campagne de la marche ou de la course en mai.

Les membres échangent sur le sujet et sur les besoins de notre école. L'idée de renouveler les jeux de société dans les classes est suggérée par un des membres.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Cynthia Larose il est résolu à l'unanimité des voix exprimées:

D'APPROUVER que Mme Noël réserve une place pour cette campagne si les ventes peuvent avoir lieu en mars et la livraison plus tard au printemps. Le but de la campagne sera déterminé lors de la rencontre de février.

Que toutes les sommes recueillies dans le cadre de toutes ces activités soient versées au fonds à destination spéciale, afin de permettre de financer le projet retenu à la prochaine rencontre.

D'APPROUVER que les sommes recueillies soient ensuite retirées du fonds à destination spéciale, par la direction, afin de financer le coût du projet ;



CÉ290-24-25-19 6,3 Fonds à destination spéciale, intérêts sur les sommes et FDS des 6^e années

Les sommes disponibles dans les Fonds à destination spéciale ont généré 2076,00 \$ en intérêts. Les membres doivent décider dans quel projet la somme doit être déposée. Mme Noël propose aux membres de le transférer vers le projet activités-école.

De plus, la somme de 6 141 \$ ramassée l'année dernière par les élèves de 6^e année pour la classe verte est toujours disponible dans le Fonds à destination spéciale puisque le transfert n'a pas été fait en fin d'année. Les membres du CÉ doivent décider de l'utilisation de cette somme. Mme Noël propose qu'une portion du montant soit transférée vers le projet des activités-école et que le reste soit pour la classe verte de cette année.

De plus, Mme Noël informe les membres du CÉ que le groupe 992 a déposé un projet chez Desjardins et qu'il a été retenu. Il s'agit du projet la Brigade bleue. Une somme de 1500 \$ sera remise par Desjardins pour faire vivre ce projet. Un projet sera ouvert dans le Fonds à destination spéciale.

Les membres échangent sur le sujet et conviennent que

la moitié de la somme de 6141 \$ sera transférée dans le projet activités-école ;

le montant d'intérêts sera transféré dans le projet activités-école ;

le montant reçu de Desjardins sera déposé dans un projet brigade bleue au bénéfice des élèves du groupe 992

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mélanie Fontaine, à l'unanimité des voix exprimées:

D'APPROUVER les différents transferts dans les projets du Fonds à destination spéciale.



CÉ290-24-25-20 6,4 DÉPÔT DANS LE FONDS À DESTINATION SPÉCIALE – RELIQUAT DE L'ACTION COLLECTIVE SUR LES FRAIS FACTURÉS AUX PARENTS

Le 6 juillet 2013, une action collective a été autorisée par la Cour supérieure du Québec, à l'encontre de 68 centres de services et commissions scolaires, en lien avec des frais facturés illégalement par les écoles du Québec aux parents, entre autres pour des services éducatifs et l'achat de matériel scolaire.

Cette action collective s'est conclue en 2018 par un règlement hors Cour. Les CS et CSS ont accepté de verser un certain montant aux parents des élèves ayant fréquenté leurs écoles entre 2010 et 2018.

Une partie de ces montants n'a pas été réclamée par les parents concernés.

La Cour supérieure a autorisé, en 2024, que les sommes restantes, appelées « reliquat », soient retournées aux CS et CSS, à la condition que celles-ci soient déposées dans un poste budgétaire distinct et utilisées exclusivement afin d'aider les parents ayant des besoins financiers dans le but d'apporter un support aux parents et d'améliorer le vécu à l'école des élèves concernés.

Chaque CSS et CS devaient déterminer les critères permettant d'utiliser ces sommes.

Le Comité de répartition des ressources du CSS des Patriotes a déterminé, le 4 novembre 2024, les critères permettant de partager le reliquat entre toutes ses écoles.

L'école Ludger-Duvernay se voit octroyer une somme de 9 385 \$ qui a été versée dans le fonds à destination spéciale de l'école. Le conseil d'établissement doit approuver ce versement, conformément à l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique.

Le Comité de répartition des ressources a également confié à chaque conseil d'établissement, sur proposition de la direction de l'école, le soin d'approuver la façon dont la somme reçue sera utilisée localement, à la condition que ce soit en conformité avec l'un ou plusieurs des critères suivants :

- Le revenu des parents est faible en apparence ;
- Les parents ou l'un d'eux sont sans emploi ;
- Le parent est monoparental ;
- Le niveau académique des parents est faible ;

Ainsi, l'école et son conseil d'établissement peuvent décider d'utiliser les sommes, notamment, pour :

- Réduire en tout ou en partie la facture pour le matériel pouvant être facturé aux parents ;
- L'achat de matériel scolaire qui aurait dû être acheté par les parents ;
- Des services professionnels externes ;



- Réduire en tout ou en partie la facture pour des services (par exemple service de garde ou aux dîneurs) ou activités scolaires ou parascolaires pouvant être facturés aux parents ;
- L'achat d'objets personnels (par exemple, lunettes, vêtements chauds) permettant d'apporter un support aux parents et d'améliorer le vécu de l'élève à l'école ;
- L'achat de nourriture pour des collations ou le repas du midi.

Les sommes ne peuvent pas servir à payer pour des services ou biens facturés avant le 1er juillet 2024.

Les sommes peuvent être utilisées en une ou plusieurs années scolaires.

La façon d'utiliser ces sommes devra faire l'objet de résolutions futures par le conseil d'établissement. L'école devra également fournir au CSS les pièces justificatives d'utilisation des sommes conformément aux critères énoncés ci-dessus, puisque des redditions de comptes à ce sujet sont possibles.

Les membres échangent à ce sujet.

En conséquence, sur proposition de Myriam Giard il est résolu à l'unanimité

D'APPROUVER que la somme de 9 385 \$ soit versée au fonds à destination spéciale.

CÉ290-24-25-21 6,5 Planification de la consultation obligatoire des élèves et consultation facultative des parents

Mme Noël précise le type de consultations possible auprès des élèves et la structure que celle-ci devrait prendre. Les membres discutent et suggèrent de sonder l'intérêt des différents élèves sur leurs différents intérêts de jeux intérieurs à tous les niveaux et pour service de garde. Nous créerons une proposition lors du prochain CÉ.

7. POINTS D'INFORMATIONS

7.1 Aménagement de la cour d'école, réponse du ministère ;

Le projet a été accepté. Les démarches en vue de la réalisation auront lieu durant l'année scolaire 2025-2026.

7.2 Budget fin 2023-2024 ;

Mme Noël explique que le service de garde a terminé l'année 2023-2024 avec un déficit qui correspond exactement la baisse des revenus des parents. Pour le budget de l'école, le déficit de 5000 \$ est justifié par les vacances remboursées à la secrétaire partante à la retraite et la double rémunération durant cette période. Il a également été possible de déplacer des sommes dans des budgets permettant de les utiliser cette année.



7.3 Révision budgétaire 2024-2025 ;

La révision budgétaire a eu lieu dernièrement. Nous avons certaines marges dans différentes mesures. Le budget de fonctionnement est serré, mais équilibré. Celui du SDG se porte bien également.

7.4 Programme CCQ ;

Les enseignants ont fait des choix de matériel. Pour certains cycles, nous sommes en expérimentation et pour d'autres les achats sont confirmés. L'enveloppe doit être dépensée avant le 30 juin 2025.

7.5 Planification des COSP au 3^e cycle ;

La planification des Contenus en Orientation Scolaire et Professionnel (COSP) de 5^e et 6^e année est déposée au CÉ.

7.6 Activités de fin d'année :

Mme Noël informe les membres du CÉ que la réservation pour les structures gonflables en fin d'année est déjà faite. De plus, le comité a choisi d'offrir une gâterie glacée. Ces deux activités seront payées avec les fonds disponibles dans le Fonds à destination spéciale, projet Activités-école.

8. PAROLE

8.1 Parole au représentant du comité de parents ;

M. Guillemot a discuté de la situation du processus de remplacement des TBI, ordi prof et tablettes avec Mme Noël.

Des achats auront lieu cette année dans le budget de l'école pour des TBI et des ordinateurs à changer pour les membres du personnel. Nous avons 29 postes à changer d'ici l'année prochaine. Au besoin, l'année prochaine le CSSP pourrait nous aider. Pour les tablettes, on verra les besoins de l'école avant de faire les remplacements.

8.2 Parole aux enseignantes ;

Préscolaire : Décoration biscuits, musée ferroviaire à Saint-Constant

1^{re} année : Théâtre de l'Arrière-scène, jeux du loup de Noël



2e année : Théâtre de l'Arrière-scène, Récit du lutin

3e année : Début de la lettre en écriture, diaporama autochtone

4e année : Début de travail en groupe de besoins

5e année : Début science astronomie, planétaire, soleil, lune, terre. Sortie planétarium et insectarium. CCQ, ils ont abordé les temps d'écran.

6e année : Marché de Noël, écriture basée sur image et thème.

8.3 Parole à la représentante du service de garde ;

Pour la journée du 21 novembre : 50 élèves Clip and Climb, 62 au musée Enfant

22 novembre 120 élève thème Noël.

6 janvier, 126 inscriptions, jeux de la maison, pyjama

8.4 Parole à la représentante du personnel de soutien ;

Mise en place d'une structure de répit interne.

8.5 Parole à la représentante de l'OPP.

17 janvier, Cinéma d'hiver, les 6^e années vont voter pour le film, et auront un kiosque pour vente et amasser des fonds.

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

CÉ290-24-25-22 À 20 h 33, il est proposé par Madame Virginie Roy de lever la présente séance.

Présidente

Directrice